

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 novembre 2020

Date de convocation : 19 octobre 2020

Nombre de membres En exercice : **21** / Présents : 19 / Votants : 19

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni, vendredi 6 novembre 2020 à 18h, en session ordinaire, en la salle de réunion du Centre de Gestion, sous la présidence de M. Robert DEMUTH.

Présents (19) : Robert DEMUTH, Hervé FRACHISSE, Romuald ROICOMTE, Eric KOEBERLE, Jean-Luc ANDERHUEBER, Thomas BIETRY, Françoise RAVEY, Christine BAINIER, Emmanuel FORMET, Mélanie WELKLEN-HAOATAI, Marie-France BONNANS-WEBER, Pierre CARLES, Bernard CERF, Stéphane GUYOD, Christian CODDET, Valérie PLOYER, Patrick MIESCH, Marie-France CEFIS, Sandrine LARCHER (arrivée au moment des discussions relatives à la délibération 2020-20).

Absents ou excusés (2) : Sébastien VIVOT, Isabelle MOUGIN.

Assistait : Dimitri RHODES.

Excusée : Cathy MEYER (Payeur départemental).



Délibération n°2020-15

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président Robert Demuth souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, élu(e)s lors des élections au Conseil d'Administration qui se sont tenues par correspondance le 12 octobre 2020.

Les résultats ont été proclamés par arrêté 2020-73 du 28 octobre 2020.

Une seule liste était en compétition pour chacun des deux collèges en lice : celle présentée par le Président de l'Association Départementale des Maires.

Pour le collège des communes, 16 sièges étaient en lice. Sur les 93 Maires pouvant voter, 70 ont émis un vote mais seulement 69 ont été retenus. A noter que les votes de 7 communes n'ont pas pu être comptabilisés puisqu'arrivés après le 12 octobre 2020.

La liste "Association Départementale des Maires" a recueilli 556 suffrages sur 714 voix possibles. Elle emporte donc les 16 sièges.

Pour le collège des établissements publics locaux, 2 sièges étaient en lice. Sur les 32 Présidents votant, 22 ont émis un vote. A noter que les votes de 2 établissements n'ont pas pu être comptabilisés puisqu'arrivés après le 12 octobre 2020.

La liste "Association Départementale des Maires" a recueilli 276 suffrages sur 545 voix possibles. Elle emporte donc les 2 sièges.

Pour le collège du Conseil Départemental, il appartiendra à ce dernier de désigner 3 représentants titulaires ainsi que 3 suppléants en sus.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Territoire de Belfort, issu des élections du 12 octobre 2020 est donc composé de la façon suivante :

Pour les communes :

- Christine Bainier, Maire de Phaffans (suppléante : Isabelle Casadei, Maire Adjointe de Phaffans)
- Thomas Bietry, Maire de Beaucourt (suppléant : Hamid Hamlil, Maire Adjoint de Beaucourt)
- Marie France Bonnans-Weber, Maire d'Urcerey (suppléant : Pascal Gaumez, Maire Adjoint d'Urcerey)
- Pierre Carles, Maire d'Offemont (suppléant : Dominique Bros, Maire Adjoint d'Offemont)
- Bernard Cerf, Maire de Faverois (suppléant : Bernard Tenaillon, Maire Adjoint de Faverois)
- Christian Coddet, Maire de Giromagny (suppléant : Jean-Louis Salort, Maire Adjoint de Giromagny)
- Robert Demuth, Conseiller municipal de Méziré (suppléant : Raphael Rodriguez, Maire de Méziré)
- Emmanuel Formet, Maire de Danjoutin (suppléant : Serge Gardot, Maire Adjoint de Danjoutin)
- Hervé Frachisse, Maire Adjoint de Froidefontaine (suppléant : Bernard Viatte, Maire de Froidefontaine)
- Stéphane Guyod, Maire de Meroux-Moval (suppléante : Noémie Dubost, Maire Adjointe de Meroux-Moval)
- Eric Koeberlé, Maire de Bavilliers (suppléant : Slimane Gharbi, Maire Adjoint de Bavilliers)
- Sandrine Larcher, Maire de Delle (suppléant : Robert Natale, Maire Adjoint de Delle)
- Valérie Ployer, Maire Adjointe de Valdoie (suppléant : Bernard Dravigney, Maire Adjoint de Valdoie)
- Françoise Ravey, Maire de Morvillars (suppléant : Régis Ostertag, Maire Adjoint de Morvillars)
- Romuald Roicomte, Conseiller municipal de Belfort (suppléant : Ian Boucard, Député-Conseiller municipal de Belfort)
- Mélanie Welklen-Haoatai, Maire de Châtenois-Les-Forges (suppléant : Lionel Vauthier, Maire Adjoint de Châtenois-Les-Forges)

Pour les Établissements publics locaux :

- Jean Luc Anderhueber, Président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, Maire de Saint-Germain le Châtelet (suppléant : Eric Parrot, Vice-Président de la Communauté de communes des Vosges du Sud, Maire de Lachapelle sous Rougemont)
- Patrick Miesch, Président du SMICTOM de la zone sous-vosgienne, Conseiller Municipal de Rougemont le Château (suppléant : Arnaud Doyen, Conseiller syndical du SMICTOM de la zone sous-vosgienne, Conseiller municipal d'Anjoutey)

Pour le Conseil Départemental (et jusqu'au renouvellement de ce dernier) :

- 1 Sébastien Vivot (suppléant : Patrick Ferrain)
- 2 Marie France Cefis (suppléant : Frédéric Rousse)
- 3 Isabelle Mougïn (suppléant : ...)

Délibération n°2020-16

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION

Conformément à la tradition républicaine exprimée par l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, il appartient au doyen d'âge de procéder à l'élection du Président du Centre de Gestion.

Il s'agit de Monsieur Robert Demuth.

L'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale prévoit : " Le président et les vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. »

Il procède à l'appel des candidatures à la fonction de Président du Centre de Gestion.

Il enregistre une candidature : celle de Monsieur Robert Demuth.

Au vote, sa candidature recueille l'unanimité des présents.

Monsieur Robert Demuth proclame Robert Demuth, Président du Centre de Gestion de la fonction publique.

Délibération n°2020-17

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET D'ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS

Le Président souhaite maintenant procéder à la détermination du nombre de Vice-Présidents.

Selon l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, "Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres titulaires le président du centre de gestion et de deux à quatre vice-présidents. »

Il propose de fixer le nombre de vice-présidents à quatre, compte tenu des charges développées par le centre de gestion.

Tel était déjà le cas sous le précédent mandat et de façon générale depuis l'origine du Centre de Gestion.

Chaque Vice-Président aura, par délégation, à sa charge un secteur bien défini que le Président détaille sommairement :

1. La présidence des Commissions Administratives Paritaires et du Comité Social Territorial (ex-comité technique paritaire) ;
2. La représentation extérieure du Centre de Gestion au sein de l'interrégion grand est et de toutes les coopérations supra-départementales auxquelles le CDG90 adhère ou adhèrera ;
3. La présidence des concours et de façon générale toute décision liée à leur organisation ;
4. La gestion du service de remplacement et des actes y afférent.

De récentes modifications introduites au sein de l'article 13 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et à l'article 28 du décret du 26 juin 1985 précité permettent également au Président de « déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un membre du Conseil d'Administration ».

Comparable en tout point au conseiller délégué des conseils municipaux, cette notion d'administrateur délégué permet d'étendre utilement l'implication des élus dans le fonctionnement du Centre de Gestion.

Le Président propose la création de deux postes d'administrateurs délégués.

Le premier sera en charge des services techniques (contrôle d'agrès, coordination de chantier, contrôle de l'air dans les écoles, assistance à maîtrise d'ouvrage publique).

Le second sera en charge de la construction et de l'évolution des lignes directrices de gestion et plus généralement du dialogue social.

Il invite les membres du Conseil d'Administration à se prononcer sur le nombre de Vice-Présidents et sur ces postes d'administrateurs délégués.

A l'unanimité des présents, le Conseil d'Administration décide de fixer le nombre de Vice-Président à quatre et le nombre d'administrateurs délégués à deux.

Délibération n°2020-18

ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS

Le Président du Centre de Gestion procède maintenant à l'élection des quatre Vice-Présidents ainsi que de deux administrateurs délégués.

Selon l'article 21 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, « le président et les vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Le Conseil d'Administration détermine l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste. »

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Sont appelés les candidats.

Hervé Frachisse, Maire-adjoint de Froidefontaine, présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

- Hervé Frachisse : 18 voix

Monsieur Hervé Frachisse est proclamé élu premier Vice-Président. Le Président lui consent comme délégation la présidence des organismes paritaires (CAP-CST).

ÉLECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT

Sont appelés les candidats.

- Romuald Roicomte, conseiller municipal de Belfort, présente sa candidature.
- Pierre Carles, Maire d'Offemont, présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

- Romuald Roicomte : 15 voix
- Pierre Carles : 3 voix

Monsieur Romuald Roicomte est proclamé élu second Vice-Président. Le Président lui consent comme délégation la représentation du Centre de Gestion dans les instances supra-départementales auxquelles le Centre participe.

ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRESIDENT

Sont appelés les candidats.

- Eric Koeberlé, Maire de Bavilliers, présente sa candidature.
- Pierre Carles, Maire d'Offemont, présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

- Eric Koeberlé : 13 voix
- Pierre Carles : 5 voix

Monsieur Eric Koeberlé est proclamé élu troisième Vice-Président. Le Président lui consent comme délégation la présidence des concours et de façon générale toute décision liée à leur organisation.

ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE-PRESIDENT

Sont appelés les candidats.

- Jean Luc Anderhueber, Maire de Saint-Germain le Chatelet, Président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, présente sa candidature.
- Pierre Carles, Maire d'Offemont, présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

- Jean Luc Anderhueber : 12 voix
- Pierre Carles : 6 voix

Monsieur Jean Luc Anderhueber est proclamé élu quatrième Vice-Président. Le Président lui consent comme délégation la gestion du service de remplacement du Centre de Gestion et des actes y afférent.

ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ EN CHARGE DES SERVICES TECHNIQUES

Sont appelés les candidats.

- Thomas Bietry, Maire de Beaucourt, présente sa candidature.
- Pierre Carles, Maire d'Offemont, présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

- Thomas Bietry : 11 voix
- Pierre Carles : 7 voix

Monsieur Thomas Bietry est proclamé élu administrateur délégué en charge des services techniques (contrôle d'agrès, coordination de chantier, contrôle de l'air dans les écoles, assistance à maîtrise d'ouvrage publique).

ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ EN CHARGE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Sont appelés les candidats.

- Françoise Ravey, Maire de Morvillars, présente sa candidature.
- Pierre Carles, Maire d'Offemont présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

- Françoise Ravey : 11 voix
- Pierre Carles : 6 voix
- Un bulletin nul est enregistré

Madame Françoise Ravey est proclamée élue administratrice déléguée en charge de la construction et de l'évolution des lignes directrices de gestion et plus généralement du dialogue social.

Pierre Carles précise qu'il regrette que la mécanique de sélection des postes à responsabilité ne soit pas plus démocratique. Il regrette qu'au Centre de Gestion comme ailleurs un appel à candidature ne soit pas organisé préalablement.

INDEMNITÉS DE FONCTION

Le Président appelle le Conseil d'Administration à se prononcer, à l'orée de ce nouveau mandat, sur les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

Ces dernières sont régies par un arrêté du 26 septembre 2001 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Il est à noter que ce dernier arrêté n'a pas encore été modifié pour inclure les administrateurs délégués.

Bien qu'officiellement l'Etat n'ait pas montré de volonté claire de s'y résoudre, officieusement il semble qu'une modification soit projetée.

Afin d'en être certain, le Président précise qu'une question a été posée à la ministre chargée de la fonction publique par le Sénateur du Territoire de Belfort, Cédric Perrin.

Dans l'attente, le Président propose d'anticiper ce mouvement de la façon suivante.

Le Président peut percevoir au maximum un pourcentage de l'indice brut 1027 (3 889,4 € au 1er janvier 2020) correspondant au nombre d'agents gérés par le Centre. Le Territoire de Belfort se situe naturellement dans la première tranche.

Effectifs du Centre de Gestion	Taux Maximal en %
Moins de 5 000 agents	40
De plus de 5 000 à 9 000 agents et plus	45
De plus de 9 000 à 12 000 agents et plus	50
De plus de 12 000 à 20 000 agents et plus	60
De plus de 20 000 à 30 000 agents et plus	65
De plus de 30 000 agents	70

L'indemnité maximale de chaque Vice-Président est égale quant à elle au maximum à 30% de l'indemnité de fonction maximale du Président du Centre de Gestion.

Le Président propose au Conseil d'Administration de fixer les indemnités ainsi qu'il suit :

- Pour le président, un pourcentage de 78% de l'indemnité maximale
- Pour chaque Vice-Président, un pourcentage de 86% de l'indemnité maximale

Cet ajustement devrait permettre de réserver une dotation financière suffisante pour prendre en charge les deux administrateurs délégués dans les conditions suivantes.

	Indemnité Brute Maximale	Indemnité proposée	Montant précédent
Président	1555,76 € (40% de l'indice 1027)	1213,49 € (78%)	1 555,76 €
Vice-Président	466,8 € (30% de l'indemnité maximale du président)	401,45 € (86%)	466,8 €
Administrateur	?	(300€)	-
ENVELOPPE	3422,96 € par mois (41 075 € par an)	2819,29 € (3419,7 €)	3422,96 €

Le Président appelle le Conseil d'Administration à se prononcer sur cette question.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des présents décide de :

- **Fixer les indemnités du Président à 78% de l'indemnité maximale**
- **Fixer les indemnités des Vice-Président à 86% de l'indemnité maximale**
- **De prévoir les crédits y afférent au budget du Centre de Gestion**

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DE RÉFORME

Arrivée de Sandrine Larcher en cours de séance ; faisant passer le nombre d'administrateurs présents à 19.

Le Président présente une délibération tendant à désigner deux représentants du Centre de Gestion à la Commission de réforme.

Il rappelle que la commission de réforme est un organisme paritaire à rôle consultatif, appelé à émettre un avis sur les dossiers relatifs aux accidents de service et à la retraite pour invalidité pour l'essentiel.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, son secrétariat est confié, pour les fonctionnaires des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés comme non-affiliés, au Centre de Gestion.

La commission de réforme est constituée de représentants du corps médical, de représentants de l'administration et de représentants du personnel.

Elle se réunit une fois par mois, le mercredi, à l'exception du mois d'août. La représentation du Centre était assurée jusqu'alors par Robert Demuth et Eric Koeberlé en titulaires, ainsi que Romuald Roicomte et Marc Ettwiller en suppléants.

Après appel de candidature, sont désignés en qualité de titulaires :

- ***Monsieur Robert Demuth***
- ***Monsieur Romuald Roicomte***

Sont désignés en qualité de suppléants :

- ***Monsieur Eric Koeberlé***
- ***Madame Christine Bainier***

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration une délibération tendant à procéder à la désignation des représentants du conseil aux commissions administratives paritaires placées auprès du centre de gestion.

Ces organismes paritaires sont chargés d'examiner les questions statutaires d'ordre individuel dans les collectivités adhérentes : refus de temps partiel ou de disponibilité ou de télétravail, contestation d'un compte-rendu d'entretien professionnel, licenciement pour insuffisance professionnelle, fonctionnaire en fin de disponibilité ayant refusé trois emplois, licenciement d'un stagiaire en cours de stage, refus de titularisation, prolongation de stage etc.

Il en existe une par catégorie de fonctionnaires (A, B et C). Ce sont également ces derniers organismes qui sous certaines conditions deviennent conseils de discipline.

Quant aux modalités de la désignation des représentants des élus, elles sont contenues dans l'article 5 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié :

" Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission administrative paritaire, par les élus locaux membres du Conseil d'Administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative paritaire pour la même catégorie de fonctionnaires. »

Les représentants du personnel sont désignés lors d'un scrutin qui se tiendra dans les dernières semaines de l'année 2021.

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie A, 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants doivent être désignés.

Il s'agit de :

Titulaires :

- Hervé Frachisse
- Christine Bainier
- Sandrine Larcher
- Jean Luc Anderhueber

Suppléants :

- Thomas Bietry
- Emmanuel Formet
- Françoise Ravey
- Mélanie Welklen-Haoatai

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie B, 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants doivent être désignés. Il s'agit de :

Titulaires :

- Hervé Frachisse
- Christine Bainier
- Sandrine Larcher
- Jean Luc Anderhueber

Suppléants :

- Mélanie Welklen-Haoatai
- Pierre Carles
- Thomas Bietry
- Raphael Rodriguez

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie C, 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants doivent être désignés. Il s'agit de :

Titulaires :

- Hervé Frachisse
- Christine Bainier
- Marie France Bonnans-Weber
- Bernard Tenaillon
- Jean Luc Anderhueber
- Mélanie Welklen-Haoatai
- Sandrine Larcher

Suppléants :

- Raphael Rodriguez
- Eric Koeberlé
- Stephane Guyod
- Bernard Cerf
- Patrick Miesch
- Emmanuel Formet
- Thomas Bietry

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU COMITÉ TECHNIQUE
(COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL)**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration les modalités de désignation des membres du comité social territorial (comité technique) placé auprès du centre de gestion.

Cette nouvelle instance remplace A LA FOIS les anciens comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Mais sur des compétences TRÈS élargies. L'appellation « Comité Social Territorial » ne deviendra toutefois officiel qu'au 1^{er} janvier 2022.

On passe en effet d'un organisme positionné quasi-intégralement sur les questions collectives d'organisation du travail à une instance de dialogue sociale et de débat sur l'évolution du personnel et ce dans tous les aspects : GPEEC, politique de promotion avec les lignes directrices de gestion, régime indemnitaire, action sociale, protection sociale complémentaire, organisation du travail (y compris en terme de sécurité), évolution et amélioration(s) de l'administration, qualité des services publics, égalité homme-femme, etc.

La désignation des représentants du Conseil d'Administration renvoie en l'espèce au décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, article 4, alinéa 1 : "Le président du comité technique est désigné parmi les membres de l'organe délibérant de la collectivité, de l'établissement ou du centre de gestion auprès duquel est placé le comité technique." et alinéa 3 " Pour les centres de gestion, les membres du comité technique représentant les collectivités et établissements publics sont désignés par le président du centre parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du centre de gestion. "

Pour le Comité Social territorial, 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants doivent être désignés. Il s'agit de :

Titulaires :

- Hervé Frachisse
- Bernard Tenaillon
- Jean-Louis Salort
- Robert Demuth
- Marie France Bonnans-Weber
- Christine Bainier

Suppléants :

- Pierre Carles
- Bernard Cerf
- Christian Coddet
- Stéphane Guyod
- Mélanie Welklen-Haoatai
- Serge Gardot

Délibération n°2020-23

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SEIN DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Président présente une délibération tendant à renouveler la représentation du Centre de Gestion auprès du Comité National d'Action Sociale.

Il précise que le Centre de Gestion adhère au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2004.
Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation de 2 délégués locaux du CNAS.

L'un émane du personnel de la collectivité adhérente ; l'autre des représentants élus.

Les délégués locaux siègent à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association.

Ils émettent des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS et procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration.

Ils sont mandatés par leurs pairs pour faire remonter les avis et positions sur l'action sociale du CNAS et l'association au niveau départemental.

La durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux, soit 6 ans.

Le Président du Centre de Gestion demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir procéder à la désignation d'un délégué pour le collège des élus.

Hervé Frachisse se propose pour assumer cette représentation. Il est donc désigné en qualité de délégué CNAS.

Délibération n°2020-24

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU CENTRE DE GESTION

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration une délibération tendant à fixer la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion.

Les dispositions relatives à la désignation de cette instance sont désormais contenues aux articles 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui renvoie à l'article L. 1411-5 pour le mode de désignation :

"La commission est composée :

« a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

« b) Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. ...»

Il invite le conseil d'administration à procéder en conséquence à un vote unique et appelle à la constitution d'une liste de 6 titulaires et 6 suppléants.

La liste est constituée la façon suivante :

Titulaires	Suppléants
Robert Demuth	Thomas Bietry
Hervé Frachisse	Pierre Carles
Romuald Roicomte	Stéphane Guyod
Eric Koeberlé	Sandrine Larcher
Luc Anderhueber	Patrick Miesch
Françoise Ravey	Mélanie Welklen-Haoatai

A l'unanimité des membres du Conseil d'Administration, la liste est élue.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SEIN DU GIP TERRITOIRE NUMERIQUE BFC

Le Centre de Gestion adhère depuis 2018 au GIP Territoire numérique (ex ebourgogne-franche comté) pour certaines prestations informatiques comme la gestion des marchés ou la gestion du site internet.

Il s'agit d'un Groupement d'Intérêt Public développé en 2007 en Bourgogne, ouvert à la Franche-Comté depuis 2016, et qui propose une gamme de services allant du développement de site internet au développement d'applications pour le citoyen, en passant par les marchés et les archives.

L'une des conséquences de cette adhésion est que le Centre de Gestion doit désigner en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant qui seront amenés à siéger le cas échéant lors des assemblées générales.

Après débat, sont désignés : en qualité de titulaire, Monsieur Eric Koeberlé ; en qualité de suppléant Monsieur Pierre Carles.

QUESTIONS DIVERSES

CANDIDATURE(S) POUR LE CONSEIL RÉGIONAL D'ORIENTATION DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DU CNFPT

Dès que tous les Conseils d'Administrations des Centres de Gestion de Bourgogne Franche-Comté auront été remis en place, il faudra procéder à la réélection du Conseil Régional d'Orientation du CNFPT.

Le CRO élabore, selon les directives du CNFPT, le programme des formations qui doivent être assurées par la délégation régionale.

Il est consulté pour avis sur le rapport annuel de la délégation. Il peut également faire des propositions en matière de formation et de pédagogie.

Le CRO a pour autres missions :

- D'élire le délégué régional ;
- De fixer son règlement intérieur ;
- D'émettre un avis sur la proposition du délégué destinée au conseil d'administration et visant la création, au sein de la délégation régionale ou interdépartementale, des services pédagogiques déconcentrés à l'échelon départemental ;
- De formuler un avis sur le projet de budget de la délégation ;
- D'émettre un avis sur l'exécution du budget de la délégation.

Au sein de ce CRO, un collège est réservé aux représentants élus des conseils d'administrations des CDG de la région. Pour un nombre de places d'au moins deux et d'au plus six.

Chaque titulaire dispose en outre de deux suppléants.

La délégation régionale n'a pas encore communiqué le nombre de places réservées aux administrateurs des CDG. Mais l'on peut penser qu'il pourrait être de 3 ou 4 titulaires et de 6 ou 8 suppléants.

A répartir entre 8 Centres de Gestion ...

S'agissant d'un scrutin de liste, une ou deux personnes du Conseil d'Administration pourraient participer à cette instance.

Y a-t-il des volontaires ?

Deux élu(e)s marquent un intérêt pour une candidature sur la liste pour le futur CRO : Françoise Ravey et Romuald Roicomte.

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Suite à une remarque de Mélanie Welklen-Haoatai qu'une onzième délibération relative aux commissions consultatives paritaires était prévue, Robert Demuth précise que la délibération n'a pas pu être préparée.

Elle le sera pour la prochaine réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra peut-être par visioconférence courant décembre.

~ ~ ~ ~ ~

Belfort, le 9 novembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président,

Robert DEMUTH.

